



Chardonne, le 19 février 2020

Municipalité de Chardonne



**Préavis n° 09/2019-2020 relatif à une  
demande de crédit de CHF 840'886.60  
concernant les travaux de création de  
deux salles de classe dans les combles  
du Collège de Chardonne et la mise en  
conformité de la cage d'escalier**

---

Au Conseil communal de Chardonne

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

**Préambule**

À l'été 2018, la direction des EPS de Corsier-sur-Vevey et environ signalait un manque de classe dans le cercle scolaire pour la rentrée 2020/2021. Au regard des possibilités de transformation et d'utilisation des combles du Collège de Chardonne, la Municipalité répondait positivement à l'Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier, pour mettre deux salles de classe supplémentaires à disposition. Elle signalait par la même occasion qu'elle allait soumettre un préavis d'investissement et de rénovation au Conseil Communal.

En fonction de ces éléments, la Municipalité a mandaté le bureau d'architectes Fesselet Krampulz architectes pour l'étude de faisabilité du projet de création de ces deux salles de classe dans les combles du collège. A l'issue de cette étude de faisabilité, le mandataire ayant pu délivrer un rapport de faisabilité avec des conclusions positives, le Conseil Communal a accepté le préavis n° 01/2019-2020 concernant l'étude et la mise à l'enquête du projet définitif lors de sa séance du 6 septembre 2019.

L'étude du projet définitif jusqu'à sa mise à l'enquête ayant abouti, la Municipalité souhaite mandater les différentes entreprises pour la réalisation de ce projet de création de deux salles de classe afin que ces dernières soient opérationnelles pour la rentrée scolaire au mois d'août prochain.

En effet, le besoin en salles de classe supplémentaires pour la prochaine rentrée scolaire a été confirmé par l'ASIC en référence à l'article 61 du règlement d'application de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), qui stipule que l'effectif d'une classe de primaire se situe entre 18 et 20 élèves, et à la règle (tacite) qui veut qu'on ne déplace pas les enfants de commune avant la 6P. C'est la raison pour laquelle, dû au nombre d'enfants attendus pour la prochaine rentrée scolaire, des locaux supplémentaires doivent être mis à disposition.

La réglementation en vigueur étant claire et dans le cas où les travaux ne se réaliseraient pas, des locaux provisoires de type portacabines devraient être mis à disposition car aucune autre solution n'est envisageable pour la scolarisation de ces enfants.

### **Descriptif du projet**

Le projet consiste en la création de deux salles de classe dans les combles du Collège de Chardonne, en lieu et place de locaux actuellement utilisés à des fins de stockage. Vu la configuration des lieux, il paraît judicieux de créer une salle pour l'enseignement de la musique et une autre pour les activités de créations textiles et manuelles. Cela permettrait de libérer l'étage inférieur pour deux salles de classe normales.

Pour rendre les locaux des combles utilisables, il est nécessaire de les isoler entièrement (murs et toiture), d'y apporter de la lumière naturelle en créant des fenêtres de toit et d'y inclure les éléments nécessaires au déroulement des cours, comme des points d'eau, rangements et différents mobiliers.

De plus, suite à l'inspection de l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA Vaud) et afin de répondre aux nouvelles normes de protection incendie, il sera nécessaire de mettre en conformité les voies de fuite du bâtiment en compartimentant sa cage d'escalier à chacun des cinq étages. Il faudra en outre changer les éléments (portes, faux plafonds) qui ne sont plus aux normes.

### **Planification prévisionnelle**

La durée des travaux étant estimée à environ quatre mois, l'objectif de la Municipalité est de les débiter au mois de mai prochain, sous réserve de l'obtention du permis de construire, et ainsi les terminer pour la rentrée au mois d'août 2020.

### **Budget**

<b>CFC</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total CHF</b>
1	Travaux préparatoires : démolitions, désamiantage	15'000.00
2	Salles de classe : gros œuvre et second œuvre	393'924.00
3	Cage d'escalier : mesures de protection incendie	170'000.00
4	Honoraires : architecte, ingénieurs (civil et acoustique)	123'152.60
5	Frais secondaires et réserve pour divers et imprévus	88'810.00
6	Mobilier	50'000.00

**TOTAL**

**840'886.60**

\*\*\*\*\*

### Estimation des conséquences du projet sur le budget communal annuel :

En application de l'article 14 du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes, il est précisé ce qui suit concernant les incidences du présent préavis sur le budget communal :

<b>Années</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023 et ss</b>
Charges d'intérêt en cas d'emprunt de la totalité du préavis (1% sur CHF 840'886.60)	8'409.00	8'409.00	8'409.00	8'409.00
Amortissement	12'363.00	12'363.00	12'363.00	12'363.00

### Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE**

VU le préavis n° 09/2019-2020 du 19 février 2020, relatif à une demande de crédit de CHF 840'886.60, concernant les travaux de création de deux salles de classe dans les combles du Collège de Chardonne et la mise en conformité de la cage d'escalier,

OUI le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

OUI le rapport de la commission des finances,

### **décide**

1. d'autoriser la Municipalité à créer deux salles de classe dans les combles du Collège de Chardonne.
2. de lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 840'886.60 à amortir partiellement par prélèvement d'un montant de CHF 470'000. sur la réserve portée au bilan sous No 9282.06 « Fonds de réserve bâtiments », le solde de CHF 370'886.60 étant à amortir sur trente ans, sauf mieux.
3. d'autoriser la Municipalité à recourir à la trésorerie ou à l'emprunt, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 840'886.60 aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2016-2021, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes.

4. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de cette acquisition.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
 F. Neyroud		 L. Hondzo

Annexe : Un jeu de plans

Municipaux délégués : Mme Elise Neyroud et M. Gilbert Cavin



vue nord-est



vue sud

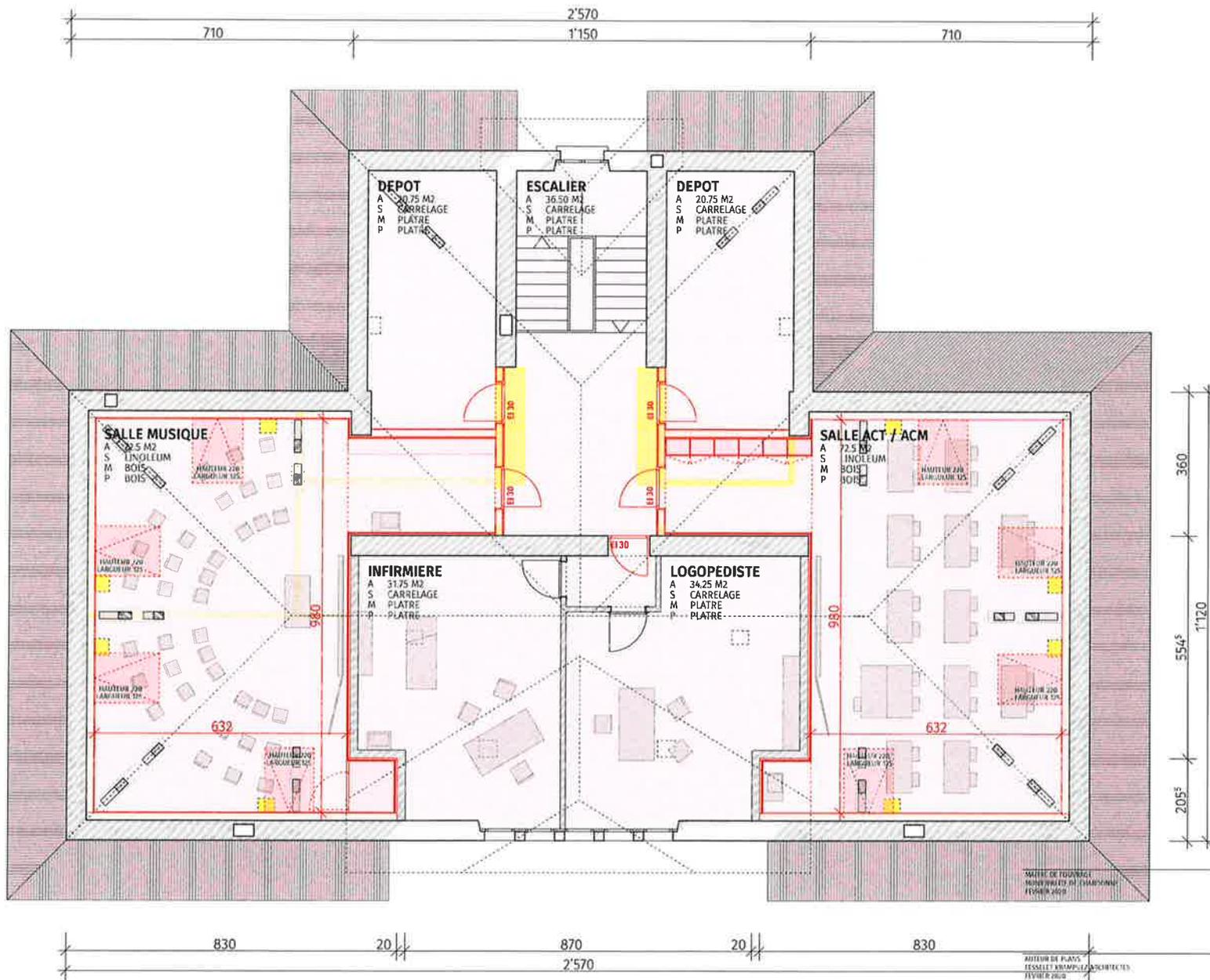


vue nord-ouest

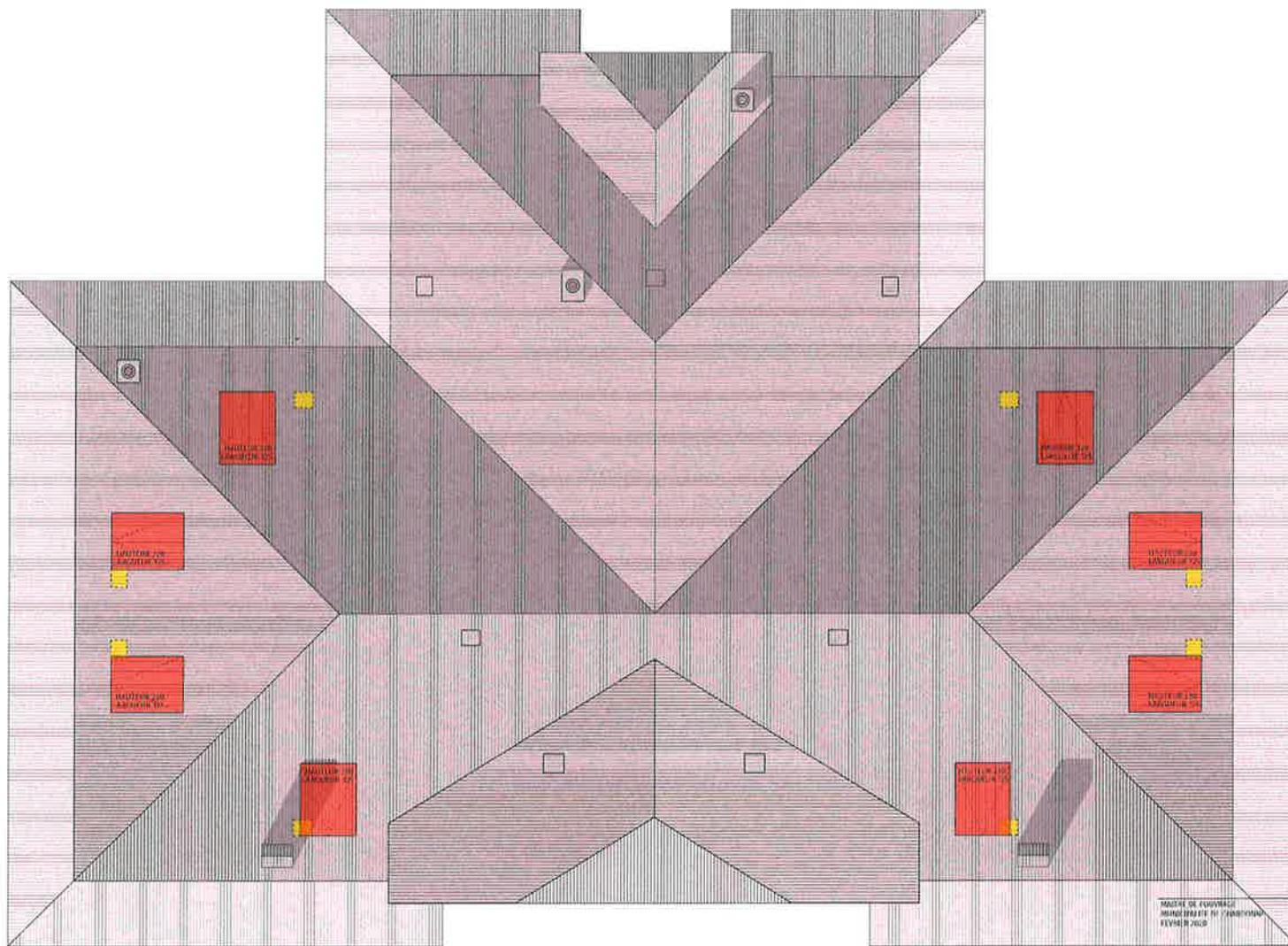


façade ouest





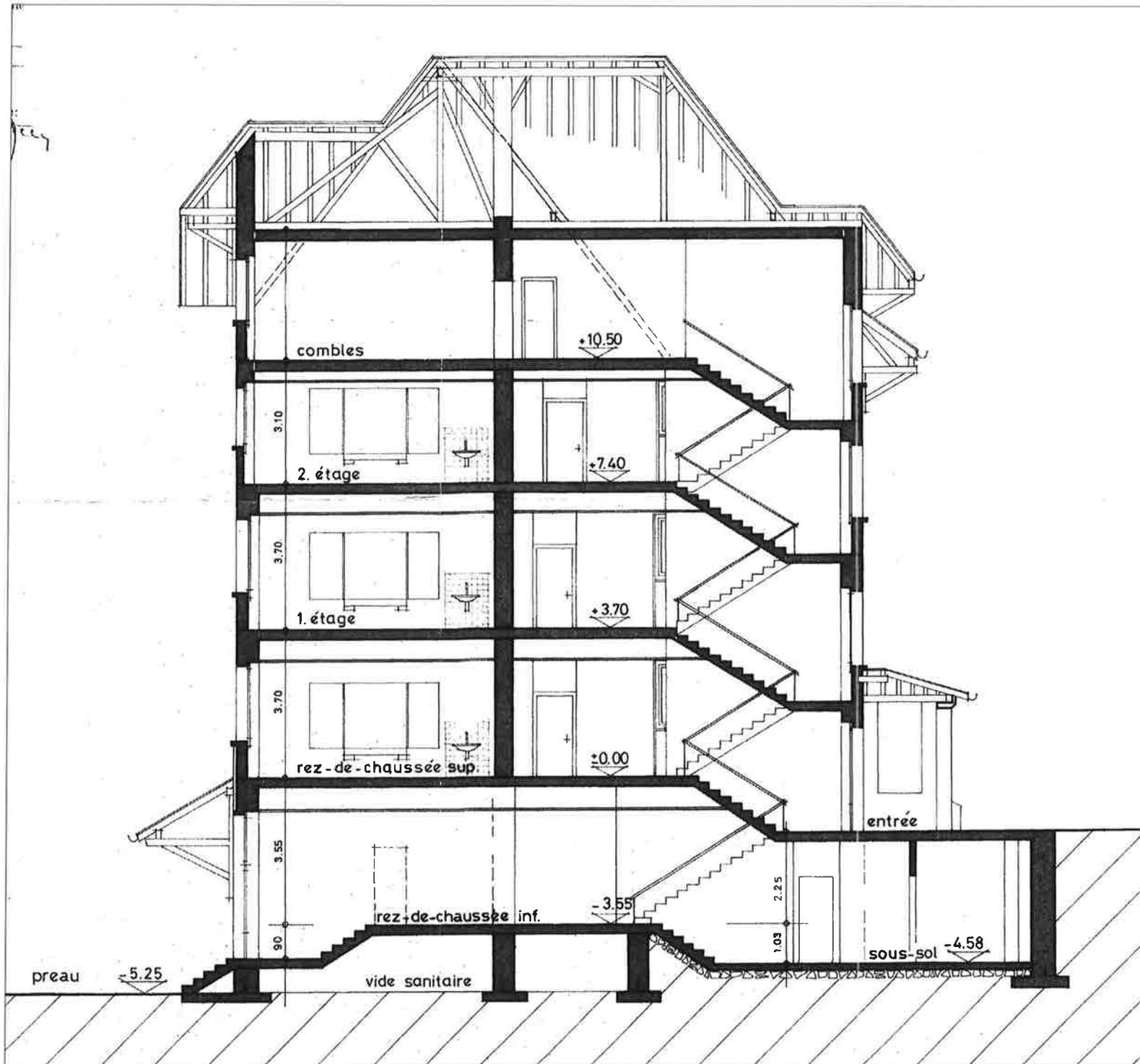
REF: SMO/010	<b>PLAN COMBLES PROJ. TEC_02.100.07</b>	DATE	19.02.20
PROJET	FRANÇOIS-OMERON LECLERQ CHEMIN DE LA FIN 16 / 1803 CHARBONNE	PROJETE	ML
ARCHITECTE	11, RUE DE KEMPULZ, 13610 BELLEFÈRES / ANJOU, DE GILBERTIN 44 / 1800 VELVY 021 921 67 69 / 021 921 59 85 / BK@FESSLETBRAMPELLE.COM	ESTIMÉ	1 900



MATRIÈRE DE FINITION  
MINIÉRATURE DE FABRICATION  
FÉVRIER 2020

AUTEUR DE PLANS  
FESSELET KRAMPULZ ARCHITECTES  
FÉVRIER 2020

DESIGNER	PLAN DE TOITURE	TEC_02.100.08
MATRIÈRE DE FINITION	COMPOSÉ DE ÉBANOISSE	ÉCHELLE 1/100
PAGET	FRANÇOIS/FRANÇOIS LEO, J. CHARDONNE C-IMPRES DE SIKER 10 P. 1013 F. 1013/1014	DATE 12.02.20
ARCHITECTE	FESSELET KRAMPULZ ARCHITECTES / AVENUE DE GLAMONT 46 / 1800 VEVEY 021 921 67 69 / 021 921 59 85 / 08@FESSELETKRAMPULZ.CH	MOODBY BK



MAÎTRE DE L'OUVRAGE  
 MUNICIPALITÉ DE CHAMONDOL  
 FÉVRIER 2008

AUTEUR DE PLANS  
 TESSIER ROMAN / ARCHITECTES  
 FÉVRIER 2008

DESIGNATION:	<b>COUPE EXISTANTE</b>	<b>TEC_02.100.03</b>
MAÎTRE DE L'OUVRAGE	COMMUNE DE CHAMONDOL	DATE: 01/02/08
PROJET	TRANSFORMATION LOCAL CHARDONNE (11010101 / 11010102)	MOBILITÉ: 01
ARCHITECTE:	TESSIER ROMAN / ARCHITECTES / 11010101 / 11010102 / 11010103 / 11010104 / 11010105 / 11010106 / 11010107 / 11010108 / 11010109 / 11010110 / 11010111 / 11010112 / 11010113 / 11010114 / 11010115 / 11010116 / 11010117 / 11010118 / 11010119 / 11010120 / 11010121 / 11010122 / 11010123 / 11010124 / 11010125 / 11010126 / 11010127 / 11010128 / 11010129 / 11010130 / 11010131 / 11010132 / 11010133 / 11010134 / 11010135 / 11010136 / 11010137 / 11010138 / 11010139 / 11010140 / 11010141 / 11010142 / 11010143 / 11010144 / 11010145 / 11010146 / 11010147 / 11010148 / 11010149 / 11010150 / 11010151 / 11010152 / 11010153 / 11010154 / 11010155 / 11010156 / 11010157 / 11010158 / 11010159 / 11010160 / 11010161 / 11010162 / 11010163 / 11010164 / 11010165 / 11010166 / 11010167 / 11010168 / 11010169 / 11010170 / 11010171 / 11010172 / 11010173 / 11010174 / 11010175 / 11010176 / 11010177 / 11010178 / 11010179 / 11010180 / 11010181 / 11010182 / 11010183 / 11010184 / 11010185 / 11010186 / 11010187 / 11010188 / 11010189 / 11010190 / 11010191 / 11010192 / 11010193 / 11010194 / 11010195 / 11010196 / 11010197 / 11010198 / 11010199 / 11010200	

façade sud  
idem nord

*Architecte*  
W. J. A. CHARDON  
47, rue  
11, 1954  
MAYENNE



façade est  
idem ouest

*Architecte*  
PIERRE GONNIN, L'ÉQUIPE  
29, rue  
11, 1954  
MAYENNE



MAÎTRE DE L'OUVRAGE  
MUNICIPALITÉ DE CHARDONNAY  
FÉVRIER 2018

AUTEUR DE PLANS  
LESSELET KRAMPUZ ARCHITECTES  
FÉVRIER 2018

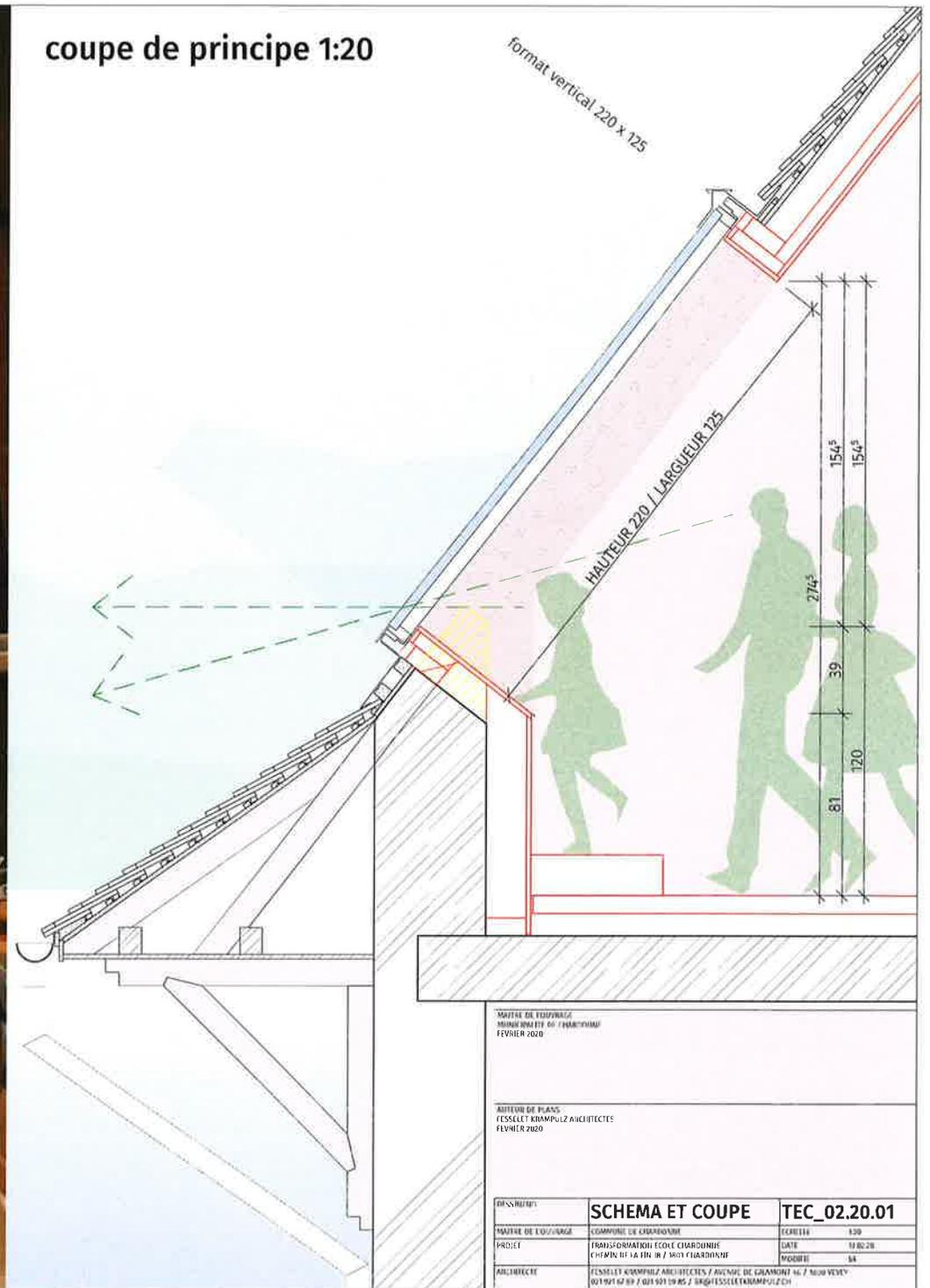
DESSINÉ	<b>FACADE EST EXIST.</b>	<b>TEC_02.100.02</b>
MATRIÈRE DE L'OUVRAGE	COMMUNE DE CHARDONNAY	CHIFFRE 1302
PROJET	TRAVAUX D'AMÉLIORATION TECHNIQUE CHARDONNAY CHARDONNAY - LA FENÊTRE / 1901 CHARDONNAY	DATE 01.02.2018
ARCHITECTE	LESSELET KRAMPUZ ARCHITECTES 7 AVENUE DE GRANVILLE F 51100 VIMY 03 27 61 60 89 / 03 27 50 50 85 / 03 27 50 50 85	MODÈLE 3A



principe d'ouverture en toiture



coupe de principe 1:20



MAÎTRE DE TRAVAUX  
MUNICIPALITÉ DE CHARDONNAY  
FÉVRIER 2020

AUTEUR DE PLANS  
FESSELET KRAMPUZ ARCHITECTES  
FÉVRIER 2020

DESIGNATION		TEC_02.20.01
MAÎTRE DE L'OUVRAGE	COMMUNE DE CHARDONNAY	ÉCHELLE
PROJET	PROLONGEMENT ÉCOLE CHARDONNAY CH. DE LA EN. N° 7 021 CHARDONNAY	DATE
ARCHITECTE	FESSELET KRAMPUZ ARCHITECTES / AVENUE DE GRANDMÉ N° 7 900 VEVEY 021 945 62 89 / 021 901 29 85 / BRIGITTE@FESSELETKRAMPUZ.CH	PROJET

